Municipalité
Paroisse de Senneterre

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 janvier 2023, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 294-2022 intitulé :

Programme triennal d'inspection des fosses

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau municipal, au 100 rue du Portage, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Senneterre, le 17 janvier 2023.

Mélanie Hébert,
Directrice générale et greffière-trésorière